

# Interact

*Appel à*

*projets*

2023

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne



Ville de Lausanne

## Interact : faire émerger et stimuler les collaborations Ville - UNIL

Aujourd'hui, les villes s'ouvrent de plus en plus au monde de la recherche et aux savoirs scientifiques, les universités développent toujours plus les interactions avec leur environnement socio-économique. La Ville de Lausanne considère le développement des relations et des collaborations avec l'Université comme un axe stratégique fort, alors que l'UNIL a intégré la contribution à la société et l'ouverture des activités de recherche vers la Cité dans sa planification stratégique.

Les collaborations entre les scientifiques ou les services administratifs de l'UNIL et les services de la Ville sont nombreuses et variées. On constate néanmoins qu'elles reposent essentiellement sur des relations interpersonnelles et ne bénéficient pas d'un soutien ou d'une valorisation institutionnels systématiques.

C'est pourquoi la Municipalité et la Direction de l'Université se sont engagées dans le développement d'une collaboration raisonnée et structurée, qui doit bénéficier tant aux chercheur·e·s, enseignant·e·s, étudiant·e·s et collaborateur·trice·s des facultés et des services de l'Université, qu'aux collaborateur·trice·s des services de la Ville, et par extension à la population de celle-ci.

Elles ont développé à ce titre un dispositif qui favorise les projets de collaborations : la *plateforme Interact* dont la mise en œuvre a été confiée au Secrétariat général de l'UNIL et au Secrétariat municipal de la Ville. Ses deux axes d'action sont :

- la mise sur pied de mécanismes pour favoriser l'émergence de collaborations (matching) ;
- le développement d'outils et de conditions garantissant le bon déroulement des collaborations (accompagnement méthodologique).

Depuis 2018, la Ville de Lausanne et l'Université ont ainsi soutenu chaque année des projets conjoints UNIL-Ville sélectionnés sur appel.

Après trois années consécutives où l'appel à projets Interact était orienté sur une thématique particulière, la Direction de l'UNIL et la Municipalité de Lausanne ont décidé cette année de **laisser libre le choix du thème**.

## Appel à projets

Dans le but de stimuler les collaborations Ville et Université et de développer de manière collaborative les connaissances, la Ville de Lausanne et l'UNIL mettent à disposition un montant total de **CHF 40'000.-**, pour l'année 2023.

Le budget par projet peut s'élever jusqu'à CHF 20'000.-

## Objectif

- Mettre en synergie les expertises académiques et de terrain développées dans les deux institutions pour répondre à la thématique.

## Conditions

Les projets doivent satisfaire aux critères énoncés ci-après.

- Ils doivent être conçus et dirigés par un binôme UNIL-Ville de Lausanne. La composante UNIL devra comprendre au moins un·e chercheur·e, ou un·e étudiant·e suivi par un·e enseignant·e UNIL ;
- Il peut s'agir de travaux de type recherche collaborative, rédaction de mémoire (bachelor et master – individuel ou de groupe), thèse de doctorat, séminaire de recherche (bachelor et master), médiation culturelle et scientifique, sciences citoyennes, etc. ;
- Ils doivent avoir un ancrage lausannois ;
- Ils doivent ouvrir une perspective de valorisation qui ne soit pas exclusivement académique ;
- Ils doivent se dérouler durant l'année civile 2023.

***Dans le cas où un·e partenaire de l'UNIL ou de la Ville souhaite déposer un projet mais ne dispose pas de contact au sein de l'autre institution, il·elle peut s'adresser à la plateforme Interact ([interact@unil.ch](mailto:interact@unil.ch)) qui lui fournira une aide pour identifier un·e partenaire.***

## Vade-mecum

La plateforme Interact a développé un *Vade-mecum pour une bonne collaboration entre chercheurs et partenaires publics ou associatifs* auquel il est demandé de se référer pour la rédaction du dossier de dépôt.

## Rubriques devant figurer dans le dossier de projet

1. Titre du projet
2. *Executive summary* (0.5 page)
3. Responsables du projet (rattachement, fonction, coordonnées complètes) et expertise des responsables du projet relative à la thématique proposée (0.5 page)
4. Finalité et forme de la collaboration : objectifs, méthodes envisagées, modalités de collaboration, valeur ajoutée des apports des deux partenaires (selon Vade-mecum chap. 1) (max. 4 pages)
5. Gouvernance (Vade-mecum chap. 2) (max. 1 page)
6. Contributions respectives (Vade-mecum chap. 3 et 5) (max. 1 page)
7. Exploitation et valorisation des résultats (Vade-mecum chap. 4) (max. 1 page)
8. Calendrier et Budget (matériel, mandats, consommables, déplacements, autres sources de financement, etc.) (max. 2 pages)

Longueur : max. 10 pages + annexes

## Modalités d'évaluation des projets et calendrier

Les demandes doivent être adressées à [interact@unil.ch](mailto:interact@unil.ch) au plus tard **le 30.11.2022**.

Les projets seront évalués par un comité conjoint UNIL-Ville de Lausanne. Ils pourront démarrer dès **le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et devront arriver à leur terme au 31 décembre 2023**.

30.09.2022/SG